



Comité Départemental du Pas-de-Calais de Tennis de Table

Le 2 septembre 2018

En direct du Comité Directeur du CD62TT

Les Membres du Comité Directeur du Comité Départemental du Pas-de-Calais de Tennis de Table se sont réunis le samedi 1^{er} septembre 2018 à dans la salle de Tennis de table du Complexe Sportif à ISBERGUES.

Au cours de cette réunion, les Membres présents ont :

- décidé des lieux des organisations pour la saison 2018/2019 :
 - Pour les réunions des capitaines : ils regrettent que des clubs de certains secteurs du département ne se proposent pas et décident d'attribuer les réunions des capitaines du vendredi 14 septembre 2018 à :

Centre	Club partenaire	adresse de la salle	Animateurs
Arrageois	Ce secteur sans proposition est regroupé avec le Lensois		
Lensois	HAINES/HULLUCH TT	Rue de Wimereux cité des Mouettes à HULLUCH	Emmanuel MACHON Dominique DELION Sylviane DELION Jan SCIESCZYK
Béthunois	BETHUNE-BEUVRAY ASTT	Salle M. Yourcenar, rue du Moulin à Tabac à BETHUNE	Bernard KAZMIERCZAK Claudie BERNARD Olice DEWULF
Vallée de la Lys Bruaysis	ISBERGUES MJEP	C.S. Rue Jean JAURES à ISBERGUES	Gérald OLIVARES Jean DOUILLY
Audomarois	WIZERNES CP	Salle des Sports : rue du Choquet (à côté Salle de Basket) à WIZERNES	Jacques LEPLAT Jean-Claude DALONGEVILLE
Calaisis	Ce secteur sans proposition est regroupé avec le Boulonnais		
Boulonnais	MARQUISE ASTT	Maison pour tous, rue de Verdun à MARQUISE	Jean-Pierre CONDETTE Roland RIVIERE
Val de canche	SORRUS TT	COSEC rue du Bras d'OR à ECURIES	Max BOULANGER Daniel POULY

- Pour les épreuves de l'échelon départemental du Pas-de-Calais :

Epreuve	Date	Lieu
Coupe Nationale Vétérans	Dimanche 18 novembre 2018	SAINT-OMER
TITRES JEUNES 1ère PHASE	Samedi 22 décembre 2018	LIBERCOURT
Championnat de France Vétérans	Dimanche 6 janvier 2019	ANNEQUIN
TOP DE DETECTION	Samedi 12 janvier 2019	ISBERGUES
FINALES PAR CAT AGES	Samedi 4 mai 2019	BETHUNE
FINALES PAR CLASSEMENT	Dimanche 31 mars 2019	SAINT-LAURENT-BLANGY
TITRES JEUNES 2ème PHASE	Samedi 25 mai 2019	SAINT-OMER

GRAND-PRIX DES JEUNES DU CREDIT AGRICOLE

S/District	1 ^{ère} étape jeudi 1er Novembre 2018 après-midi	2 ^{ème} étape - Samedi 2 mars 2019
Val de canche	BOULOGNE-SUR-MER	SAMER
Boulonnais		
Calaisis	MARCK	Normalement dans le Calaisis, mais pas de candidat. ???
Audomarois	SAINT-OMER	
Bruaysis	ISBERGUES	ESSARS
Béthunois		
Lens Est	LIBERCOURT	LIBERCOURT
Lens Ouest	BULLY-LES-MINES	
Arrageois	LIBERCOURT	

La 3^{ème} étape du Grand-Prix des jeunes du Crédit Agricole le dimanche 2 juin 2019 aura lieu à BULLY-LES-MINES.

- D'entériner les derniers ajustements au règlement de l'échelon départemental du Critérium Fédéral :

Pour les Catégories Féminines :

Par défaut, les Féminines sont incorporées dans les divisions régionales, mais elles peuvent, sur demande expresse, participer à l'échelon départemental masculin en fonction de leur catégorie, sans pouvoir accéder à l'échelon régional ni changer de choix en cours de saison.

Tout joueur ou joueuse inscrit à partir du tour 2 et les suivants, sera placé en Départementale en fonction de la moyenne des points classements de la division correspondante.

Un forfait excusé avec justificatif permet le maintien dans la même division.

Un seul forfait non excusé ou excusé sans justificatif entraîne la mise hors compétition.

Deux forfaits excusés entraînent la mise hors compétition.

- o D'entériner les nouvelles dispositions du règlement du Grand Prix des Jeunes du Crédit Agricole :
- o Les Juniors garçons et filles ne peuvent plus participer au Grand Prix des Jeunes du Crédit Agricole
- o Un joueur ou une joueuses absent(e) lors de la 3^{ème} étape du GPJ-CA ne peut pas accéder au podium général du GPJ-CA. Il ou elle sera classé immédiatement après le 4^{ème} du classement général.
- o A la 3^{ème} étape, si le nombre de joueurs ou joueuses dans une catégorie ne dépasse pas 5, le classement du groupe du GPJ-CA sera celui de la Coupe du Pas-de-Calais sans que les joueurs ou joueuses ne marquent les points dans cette épreuve.

- De nommer Gérald OLIVARES secrétaire général du CD62TT

- Regretter de ne pouvoir remplacer le départ en retraite d'un salarié technicien, mais se félicitent d'avoir pris cette décision en mai dernier au regard des bilans financiers de la saison écoulée et des perspectives pour les saisons futures.

- Les effectifs restreints des techniciens salariés du CD62TT obligent à redéployer les emplois du temps et ne permettent plus leur intervention tant au Pôle Espoirs que dans les stages régionaux.

- De constater la forte diminution des subventions du CNDS tant pour la tête de réseau (centrale de service pour l'emploi d'un BE salarié du CD62TT), que pour les actions de perfectionnement des jeunes détecter et leur confrontation dans des épreuves de référence.

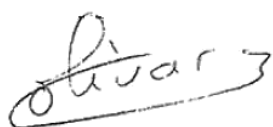
	Demande de subvention	Subventions accordées	Tête de réseau (aides des clubs qui emploient un BE du CD62TT)	Actions du CD62TT
2017	50 500 €	44 000 €	24 000 €	20 000 €
2018	48 000 €	25 750 € (-18 250 €)	17 000 € (-7 000 €)	8 750 € (-11 250 €)

Cette forte diminution a pour conséquences :

- de réduire le pourcentage d'aide des clubs employant un BE du CD62TT pour leur école de tennis de table
 - de revoir à la baisse les actions techniques de perfectionnement des jeunes détecter (sorties nationales, internationales, entraînement individualisé.....)
 - d'augmenter le tarif des stages départementaux (10 €/jour)
 - d'exiger le paiement de la totalité des jours de stages dès l'inscription, aussi bien pour les pôles de formation que pour les stages départementaux ou les épreuves départementales.
 - de supprimer les aides aux sportifs engagés dans le parcours d'excellence (stages nationaux, open....
 - de supprimer les challenges pour la saison 2018/2019 (challenge des clubs, challenge des licences événementielles....
- Entendent les rapports financiers du Trésorier général qui fait état d'une perte de 36 995,15 € pour la saison 2017/2018 qui s'expliquent tant par la baisse des subventions citées ci-dessus que par le départ en retraite d'un salarié et de l'application de la CCNS concernant ses indemnités et prime de départ en retraite.
 - Approuve le budget prévisionnel de la saison 2018/2019 qui s'équilibre à 162 265 € avec les restrictions citées ci-dessus.
 - Actent la nouvelle filière technique Fédérale avec l'ajout d'un 3^{ème} niveau, passage obligatoire pour accéder au niveau supérieur.
 - INITIATEUR DE CLUB (nouveau niveau)
 - ANIMATEUR FÉDÉRAL
 - ENTRAÎNEUR FÉDÉRAL
 - Attendent de connaître les modalités de mise en place de ce nouveau cursus technique
 - Entendent le compte rendu de l'action « Ping au camping 2018 » qui a permis à 350 jeunes et moins jeunes de s'adonner à la pratique du tennis de table sur leur lieu de vacances.
 - Entendent le compte rendu de l'un des responsables du challenge départemental des clubs qui indique que seuls 20 dossiers ont été établis. Les corrections sont faites et la dotation par club sera effectuée prochainement. Pour tous les challenges la dotation est de 5 000 €.
 - Regrettent qu'aucun dossier pour le challenge « Découverte du Ping 8/11 ans) ne soit parvenu dans les temps impartis.
 - Entendent et approuvent la liste des récipiendaires du Mérite départemental 2018. (3 OR, 5 ARGENT et 8 BRONZE). Le Président du Conseil de l'Ordre et les Membres de la commission regrettent le peu de demandes des clubs ainsi que les demandes fantaisistes et rappellent que pour proposer une personne à cette distinction, il ne suffit pas d'être présent dans le club depuis de nombreuses années ou d'ouvrir les portes, mais il est nécessaire de s'investir dans la direction du club ou dans l'encadrement des jeunes.....
 - Félicitent Michaël ZAKRZEWSKI, concepteur du nouveau site du CD62TT (<https://cd62tt.blog>) de l'avis général, le site est plus lisible et les informations accessibles rapidement.

Fin de la réunion à 17h30

Gérald OLIVARES



Secrétaire général

Michel CNOCKAERT



Président du CD62TT



www.cd62tt.com



Comité Départemental du Pas-de-Calais
de Tennis de Table
Maison des Sports du Pas-de Calais
9 rue Jean BART
62143 ANGRES

Page 3 sur 3
☎ : 03.21.82.67.34



CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DEVELOPPEMENT
DU SPORT

cdtt@sport62.fr

